



**Commission économique
pour l'Afrique**

**Programme de suivi et d'évaluation du Plan d'action africain
visant à accélérer la mise en œuvre de la Plate-forme
de Dakar et du Programme d'action de Beijing**

Partie I

Guide pour la collecte de données en vue
de l'évaluation de l'impact de l'intégration
du genre sur la condition de la femme en Afrique



Commission économique pour l'Afrique
Centre africain pour le genre et le développement

ECA/ACGD/MEPG/04/1

*Programme de suivi et d'évaluation du Plan d'action africain
visant à accélérer la mise en œuvre de la Plate-forme
de Dakar et du Programme d'action de Beijing*

Partie I

Guide pour la collecte de données en vue de
l'évaluation de l'impact de l'intégration du genre
sur la condition de la femme en Afrique

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	v
DÉFINITIONS DES NOTIONS ET TERMES UTILISÉS.....	vii
1. INTRODUCTION	1
1.1 Secteurs/domaines de changement retenus pour l'évaluation de l'impact	2
1.2 Profil de l'évaluateur	3
1.3 Portée de l'évaluation.....	4
1.4 Durée du processus d'évaluation	5
2. MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES.....	6
2.1 Conditions préalables à l'évaluation de l'impact.....	6
2.2 Méthode de collecte des données pour l'évaluation de l'impact.....	7
3. INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'IMPACT.....	11
3.1 Indicateurs d'impact pour le secteur de la santé.....	11
3.2 Indicateurs d'impact sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire	18
3.3 indicateurs d'impact pour le commerce et l'industrie	21
Notes.....	23

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CAGED	Centre africain pour le genre et le développement
IST	Infection sexuellement transmissible
MST	Maladie sexuellement transmissible
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SIDA	Syndrome immunodéficientaire acquis
VIH	Virus d'immunodéficience humaine
PIB	Produit intérieur brut
OMS	Organisation mondiale de la santé

DÉFINITIONS DES NOTIONS ET TERMES UTILISÉS

Accès égal (pour les femmes): capacité des femmes d'utiliser et de contrôler des ressources et d'influer sur des opportunités et des décisions, sur un pied d'égalité avec les hommes.

Analyse qualitative: système d'enquête non numérique qui repose dans une grande mesure sur le jugement, l'interprétation et la qualification plutôt que sur la quantification. Utilisée pour expliquer des situations et processus sociaux.

Analyse quantitative: enquête objective systématique utilisant des chiffres, des nombres et des statistiques pour interpréter et expliquer des phénomènes sociaux. Utilisée pour mesurer des situations réelles.

Disparités entre hommes et femmes: mesure et explication des différences et inégalités entre hommes et femmes pour un indicateur socioéconomique donné.

Données sexuées: données qui montrent clairement les différences de statut des femmes par rapport aux hommes dans les différentes sphères socioéconomiques et les raisons de ces différences.

Évaluation/mesure de l'impact processus par lequel on détermine si les résultats découlant d'une action donnée ont entraîné des changements dans le statut socioéconomique des femmes dans les domaines de changement sélectionnés.

Feuille de pointage: tableau préétabli et pré-structuré pour la collecte et le classement de données relatives aux variables d'un indicateur.

Indicateur : pointeur; chiffre, fait ou perception qui mesure les changements d'une condition donnée dans le temps. Un indicateur quantitatif est une mesure numérique de changement alors qu'un indicateur qualitatif est généralement non numérique et mesure les perceptions et les opinions.

Impact: résultats à long terme (escomptés ou non) de la mise en œuvre de politiques, de plans ou d'actions prévues dans le cadre de programmes/projets.

Intégration du genre: (ré)organisation, amélioration, mise au point et évaluation de cadres et de processus d'orientation, de façon qu'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes soit intégrée dans tous les programmes, plans et politiques à tous les niveaux et à tous les stades.

Problèmes des femmes: questions concernant le statut et les rôles socioéconomiques des femmes et leur incidence sur le bien-être de celles-ci.

Problèmes sexospécifiques: questions se rapportant aux rôles et relations des hommes et des femmes, et leur impact sur les deux sexes.

Quasi-expérience: type d'analyse quantitative pour l'évaluation de l'impact qui repose sur des comparaisons entre des données de référence et des séries chronologiques pour un groupe expérimental (exposé à une intervention) et un groupe témoin (qui n'est pas exposé à une intervention).

Rôle des femmes: contribution/participation des femmes à l'organisation collective de manifestations et de services sociaux; le triple rôle des femmes dans le développement: procréation, production et travail communautaire.

Rôles de procréation: devoirs et responsabilités liés à la grossesse et à l'éducation des enfants.

Rôles de production: devoirs et responsabilités liés aux activités économiques de production, de distribution et de consommation de produits, par exemple cultures vivrières.

Statut des femmes: situation/condition des femmes à tout moment en ce qui concerne leurs besoins et préoccupations, ainsi que les disparités entre les sexes dans différentes sphères socioéconomiques mesurés par des indicateurs spécifiques.

Suivi et évaluation: le processus de suivi continu et d'évaluation périodique de la mise en œuvre d'actions afin d'identifier rapidement des problèmes et des réussites et d'en tirer des enseignements pour concevoir à nouveau ou réorienter le programme/projet en fonction des objectifs et buts prévus.

1. INTRODUCTION

Le présent manuel est conçu à l'intention des institutions (ou des personnes) qui procéderont à l'évaluation de l'impact de la Plate-forme de Dakar et du Programme d'action de Beijing sur la condition de la femme dans les pays africains, 10 ans après le lancement de ces programmes.

Les évaluations de l'impact ne seront effectuées que dans les cas/pays où une intégration du genre a effectivement eu lieu (selon le CAGED) et dans les pays qui ont pris des mesures répondant directement aux préoccupations exprimées dans les deux programmes d'action, en termes de politiques, plans ou projets. Dans cette optique, les évaluateurs doivent d'abord déterminer que l'ampleur de l'intégration du genre dans le pays, en ce qui concerne chaque secteur et domaine de changement cité, est telle qu'un impact mesurable a dû être enregistré¹. Pour déterminer le niveau réel d'intégration du genre dans les différents secteurs et domaines d'intérêt, on se fondera sur les éléments suivants:

- Les résultats du processus de suivi et d'évaluation mené à bien par le CAGED en préalable à l'exercice d'évaluation de l'impact, qui devraient prouver qu'une intégration du genre a bien eu lieu dans les cinq secteurs, sans qu'il soit raisonnablement permis d'en douter;
- Les résultats de l'exercice préalable à l'évaluation de l'impact elle-même, qui devraient montrer qu'un certain impact est ressenti méritant une étude plus approfondie;
- Des preuves irréfutables que les programmes, plans et politiques retenus pour l'évaluation de l'impact dans chacun des cinq secteurs ont été conçus et mis en œuvre en utilisant des données sexuées dérivées d'études de référence conduites dans les règles².

Le principal objectif du présent manuel est:

- Donner des orientations précises aux évaluateurs sur la façon de procéder à des évaluations de l'impact, notamment comment faire le lien avec les résultats de processus de suivi et d'évaluation antérieurs qui ont déjà été compilés par le CAGED;
- Sélectionner les données à recueillir, comment analyser et interpréter les données et;
- Établir des rapports.

Le guide se divise en deux parties. La première partie porte sur des aspects généraux de la conduite de l'évaluation. La seconde partie concerne directement la façon d'obtenir des données pour analyser chaque indicateur d'impact dans les cinq secteurs.

L'évaluation de l'impact se fera dans les secteurs et domaines de changement suivants:

I.1 Secteurs/domaines de changement retenus pour l'évaluation de l'impact

Les *secteurs* retenus sont:

- Sécurité alimentaire
- Santé
- Commerce et industrie
- Planification
- Finance

Chaque secteur couvre plusieurs domaines, qu'on appellera «domaines de changement », dans lesquels on devrait avoir enregistré des progrès et des changements.

1.1.1 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- Amélioration de l'accès aux ressources productives, y compris aux marchés
- Augmentation de la productivité/production
- Augmentation des revenus
- Répartition équitable des tâches et corvées ménagères
- Accès aux prestations et services offerts par le gouvernement et d'autres intervenants du secteur

1.1.2 SANTÉ

- Accès égal aux services de santé pour les hommes et les femmes
- Accès égal aux soins de santé primaires
- Réduction de la mortalité maternelle
- Réduction des problèmes de santé et de la morbidité maternelle
- Diminution des violences physiques et des problèmes mentaux
- Amélioration de la nutrition
- Amélioration de la santé de la procréation
- VIH/sida et autres IST

1.1.3 COMMERCE ET INDUSTRIE

- Accès accru au crédit formel pour le capital de démarrage
- Accès accru à une formation formelle de gestion d'entreprises

- Transformation de petites entreprises informelles en entreprises plus importantes du secteur formel

1.1.4 PLANIFICATION

- Plus grande participation des femmes à tous les processus de décision et de planification (notamment l'analyse) à tous les niveaux de la société
- Plus grande utilisation de données sexuées dans tous les processus de décision à tous les niveaux de la société
- Multiplication de programmes et de stratégies visant à accroître l'accès des femmes aux opportunités économiques sociales et politiques, assortis d'objectifs définis et de calendriers précis
- Prise en compte plus grande et plus réelle dans la comptabilité nationale de la contribution des femmes au développement et à la croissance du PIB

1.1.5 FINANCE

- Intégration du genre plus grande et plus durable dans le budget national
- Représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans les structures et institutions participant à l'établissement du budget et dans les finances publiques en général.

Des indicateurs d'impact qualitatifs et quantitatifs spécifiques ont été mis au point pour évaluer l'impact de l'intégration du genre sur le statut des femmes dans les domaines de changement mentionnés. Des instruments de collecte de données³ et des procédures d'analyse et de communication des données ont également été fournis.

1.2 Profil de l'évaluateur

En principe, pour cet exercice, la personne doit avoir une vaste expérience des évaluations d'impact en utilisant des instruments et des méthodes qualitatifs et quantitatifs. Un sociologue serait le plus à même d'effectuer les tâches ci-après:

- Conception d'enquêtes et de questionnaires, organisation d'entretiens en utilisant des questionnaires et des manuels d'entrevue destinés aux principales sources d'information et groupes de discussion thématiques;
- Analyse de données quantitatives et qualitatives en utilisant respectivement des logiciels statistiques (par exemple, le programme statistique pour les sciences sociales) et «l'analyse du contenu»;
- Collecte de données secondaires (recherche de données auprès de départements gouvernementaux et d'autres organisations, données administratives détaillées, notamment informatiques, et recherches sur ordinateur); et

- Analyse par sexe.

Il serait préférable qu'une institution (par exemple, le département de recherche d'une université) soit chargée de procéder à l'évaluation. Dans ce cas, les indications données ci-dessus ne serviront qu'à aider l'institution à recruter la ou les personnes nécessaires.

I.3 Portée de l'évaluation

L'évaluation visera seulement à évaluer l'impact de politiques, plans, programmes et projets d'intégration du genre mis en œuvre sur le plan national en réexaminant les données de référence sexuées utilisées dans un premier temps pour concevoir et mettre en œuvre les politiques, plans, etc. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles ou n'ont pas été utilisées pour concevoir les politiques, plans, etc., une évaluation de l'impact ne peut montrer de façon fiable les différences apparues dans la condition des femmes dans les domaines visés. On suppose donc que la condition des femmes dans les secteurs ou domaines de changement concernés était déjà connue avant la conception et la mise en œuvre des programmes, stratégies et politiques. L'évaluateur se reportera donc aux rapports et aux données de référence antérieurs et les utilisera pour procéder à l'analyse de l'impact⁴.

L'étude couvrira toutes les sous-régions d'Afrique⁵. Des données seront collectées dans toutes les régions/provinces d'un pays sélectionné car on suppose que seuls les programmes, stratégies et politiques pertinents mis en œuvre à l'échelle du pays seront inclus dans l'exercice d'évaluation de l'impact. Toutefois, dans chaque région/province un certain nombre de districts/circonscriptions seront retenus en fonction des données à recueillir. La taille de l'échantillon national, lorsqu'il s'agit d'étudier des cas particuliers, sera de 1 000 pour les pays dont la population est de 10 millions d'habitants au plus. Pour les pays dont la population est plus importante, la taille de l'échantillon augmentera de 1 000 pour chaque tranche de 10 millions d'habitants supplémentaires (ou de 100 pour chaque tranche d'un million). Cette règle s'appliquera à la fois à l'échantillonnage des cas pour remplir les feuilles de pointage et pour les enquêtes auprès des ménages proposées.

En outre, deux groupes de discussion thématiques seront organisés pour chaque domaine de changement et dans chaque région/province – l'un portant exclusivement sur les femmes et l'autre exclusivement sur les hommes.

Dans les cas où le processus de suivi et d'évaluation mené à bien par le CAGED a permis de déterminer qu'il n'y a eu, dans certains pays, aucune intégration du genre dans les secteurs et domaines de changement mentionnés plus haut, l'évaluateur devrait envisager de les inclure dans l'analyse de l'impact – afin de déterminer si effectivement la condition des femmes change du fait de l'intégration du genre ou pas. Un simple test de «différence des moyennes» peut être utilisé pour mettre en évidence les différences alors que des tests d'association/corrélation peuvent montrer les facteurs significatifs expliquant les éventuelles différences constatées.

I.4 Durée du processus d'évaluation

Une fois sélectionnées, les institutions chargées de conduire l'évaluation de l'impact dans chaque pays disposeront d'une durée maximale de trois mois pour présenter leur rapport préliminaire, deux mois étant consacrés à la collecte et à l'analyse des données et un mois à la rédaction du rapport. Pendant cette période, les institutions devront accomplir toutes les activités qui leur sont confiées, y compris :

- Effectuer une étude pilote pour *tester préalablement* les instruments et la méthodologie;
- Participer aux réunions organisées par la CEA à l'intention des évaluateurs selon que de besoin;
- Recueillir et analyser les données primaires et secondaires après distribution des questionnaires d'enquête auprès des ménages, des feuilles de pointage et des manuels d'entrevue (destinés aux principales sources d'informations et groupes de discussion thématiques).

Le test préalable consistera à distribuer tous les instruments et méthodes énumérés dans « *Instruments de collecte et d'analyse des données* » exactement comme le suggèrent les « *Guides de la collecte et de l'analyse des données* ». Le rapport du test préalable devra insister sur l'expérience des évaluateurs en ce qui concerne l'utilisation des instruments et sur les aspects de la méthodologie qui devraient éventuellement être modifiés. Ces rapports devront être envoyés au CAGED au plus tard une semaine après la signature du contrat par l'institution concernée. Les rapports seront compilés et seront le principal document de séance lors d'un atelier réunissant tous les évaluateurs pour décider de la voie à suivre pour procéder à l'exercice d'évaluation de l'impact.

2. MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES

2.1 Conditions préalables à l'évaluation de l'impact

Avant de procéder à l'évaluation/mesure de l'impact dans un secteur ou un domaine critique, il faudra au préalable que les conditions suivantes soient réunies:

- a) Le pays devrait s'être doté d'un cadre d'action ou d'une politique nationale de promotion des femmes qui ait orienté l'intégration du genre dans tous les activités/programmes/plans/politiques dans le secteur/domaine critique au cours des cinq dernières années au moins. Pour évaluer l'impact de l'intégration du genre, il est possible de se fonder sur les actions issues précisément de ces politiques assorties d'objectifs clairs et quantifiables fixés sur la base de données sexuéées globales, et qui ont été mises en œuvre de façon systématique et efficace au cours d'une période de cinq ans.
- b) Les phases 1 et 2 de l'exercice de suivi et d'évaluation déjà menées à bonne fin par le CAGED devraient montrer effectivement que l'intégration du genre a effectivement eu lieu dans le secteur/domaine de changement. Cette information devrait être donc communiquée en premier lieu aux évaluateurs de l'impact pour chaque secteur et domaine de changement. Ces derniers accepteront les conclusions présentées, à savoir si le secteur en question a bien atteint les objectifs fixés en matière d'intégration du genre au cours des phases 1 et 2 du processus de suivi et d'évaluation.
- c) Lorsqu'il a été établi que l'intégration du genre a bien eu lieu, on procédera à une évaluation plus approfondie de la mesure et de l'ampleur de cette intégration pour déterminer si le niveau atteint permet de donner à l'évaluateur une première indication qu'il y a eu impact. Un questionnaire pour l'exercice préalable à l'évaluation de l'impact lui est fourni à cette fin. Le même questionnaire sera le dernier instrument qui servira à mesurer l'impact dans les secteurs autres que des secteurs de fond que sont la planification et le financement (on n'utilisera ni feuille de pointage ni instrument d'évaluation de l'impact) ⁶.

En utilisant le questionnaire pour l'exercice préalable à l'évaluation de l'impact, l'évaluateur s'entretiendra avec les secrétaires principaux (ou les fonctionnaires de rang supérieur) des divers ministères chargés des secteurs et domaines de changement⁷. Les questionnaires doivent être présentés à au moins 20 autres sources principales d'information expertes, dans les secteurs public et privé, parmi les ONG et les donateurs, qui ont des contacts étroits et privilégiés avec le ministère/domaine de changement correspondant et de solides connaissances⁸. En remplissant le questionnaire, l'évaluateur accordera une attention particulière à ce qui suit:

Question 101: Pour chaque politique, plan, programme, projet dans le cadre desquels, selon la personne interrogée, il y a eu intégration du genre, poser des questions de suivi.

Questions 1.02 à 1.08: L'évaluateur indiquera aussi la source de tous les documents pertinents pour obtenir des informations détaillées concernant la date de début et de fin, le champ d'application/les bénéficiaires, etc.

Question 1.11: - Les «indicateurs nationaux» pourraient être par exemple le taux de mortalité maternelle, l'espérance de vie et le taux de prévalence des contraceptifs, etc. L'évaluateur devra s'assurer que les rapports concernant le suivi et l'évaluation indiquent si les politiques, les programmes et les projets ont été menés à bien ou non, compte tenu de ces indicateurs nationaux.

Questions 2.02 à 3.04: L'évaluateur doit ajouter la mention «Autres – préciser» à la fin des tableaux.

Question 6.09: L'évaluateur doit utiliser un tableau pour chaque programme/projet et ajouter la mention «Autres – préciser» dans le tableau.

2.2 Méthode de collecte des données pour l'évaluation de l'impact

2.2.1 COLLECTE DES DONNÉES À L'AIDE DES FEUILLES DE POINTAGE, DES QUESTIONNAIRES DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉNAGES ET DES ENTREPRISES

Les feuilles de pointage serviront à recueillir des données quantitatives de sources secondaires telles que les registres d'hôpitaux, les dossiers administratifs des entreprises et/ou des établissements de crédit, des banques, etc. ainsi que des données électroniques brutes des services ou bureaux nationaux de la statistique, etc. Les explications permettant de bien utiliser les feuilles de pointage figurent en regard de chaque indicateur.

Les feuilles de pointage ont été conçues pour faciliter la collecte et le classement des données requises, leur saisie et leur analyse. L'évaluateur devrait suivre les instructions figurant en regard de chaque indicateur sur les feuilles de pointage. En outre, il devra suivre à la lettre les directives générales et spécifiques ci-dessous, sur la façon de déterminer la taille des échantillons, les procédures d'échantillonnage, etc. Les évaluateurs devraient également suivre ces instructions pour les enquêtes auprès des ménages et des entreprises.

2.2.2. RÈGLES D'ÉCHANTILLONNAGE POUR L'ÉVALUATION DE L'IMPACT

Règle 1: Pour tout pays dont la population est égale ou inférieure à 10 millions d'habitants, il faudrait établir un échantillon national de 1 000 cas. Pour tout pays dont la population est supérieure à 10 millions d'habitants, la taille de l'échantillon augmentera de 100 pour chaque tranche de 1 million. Par exemple, pour un pays qui compte 60 millions d'habitants, la taille de l'échantillon national sera de 6 000.

Règle 2: Pour choisir l'échantillon national, l'évaluateur utilisera les chiffres agrégés au niveau national provenant de l'ensemble des données régionales/provinciales décentralisées, c'est-à-dire les données régionales établies par les autorités médicales des districts et ensuite agrégées au niveau national. Le nombre total de cas au niveau national permettra de déterminer la proportion de cas qui seront utilisés dans l'échantillon au niveau des provinces, car il montrera le nombre total de cas pour chacune des provinces/régions.

L'échantillonnage aura lieu exclusivement au niveau décentralisé le plus important du pays, juste en dessous du niveau national. Dans la plupart des pays, il s'agira de la province ou de la région – mais dans d'autres, il pourrait s'agir du district. Cependant, dans d'autres cas encore, cela pourrait correspondre à une entité administrative choisie arbitrairement (par exemple, un service chargé du développement agricole) en fonction du thème et des objectifs du gouvernement. Il s'agit de prendre en considération tous les facteurs socioéconomiques influents tels que l'ethnie, la langue, la religion, etc. qui ont une incidence sur la question étudiée. Dans ce cas, par exemple, le principal hôpital public de la province ou de la région serait retenu pour sélectionner l'échantillon de cas de tuberculose à ces niveaux.

Règle 3: Dans les cas où les dossiers sont bien classés, on utilisera l'échantillonnage aléatoire et systématique. En se fondant sur la valeur totale de l'échantillon/chiffre total attribués à la province/région en fonction de la taille totale de la population nationale pour des questions présentant de l'intérêt (par exemple, entreprises inscrites au registre du commerce, cas de tuberculose, etc.), l'évaluateur divisera la taille totale de la population pour la région (entreprises inscrites, cas de tuberculose, etc.) par la taille de l'échantillon pour la province/région (telle que déterminée en fonction de la deuxième règle ci-dessus) pour trouver la taille de l'intervalle entre les cas individuels tirés. Par exemple, si la taille de l'échantillon pour la région est de 500 entreprises, mais que le nombre total d'entreprises dans la province est de 5000, en divisant ce chiffre par 500, on obtiendra 10, soit « l'ampleur de l'intervalle entre les cas individuels tirés au sort ». En d'autres termes, l'évaluateur choisira un cas sur dix parmi la population de 5000, afin d'établir l'échantillon pour la région. Au départ, il peut choisir un cas, de façon aléatoire, parmi les premiers cas répertoriés qui serviront à établir l'échantillon et ensuite il prendra 1 cas sur 10.

Par exemple, si les fiches médicales des patients atteints de tuberculose constituent la base d'échantillonnage, l'évaluateur choisira de façon aléatoire un nombre initial (par exemple, le dossier numéro 7) et ensuite les fiches de 10 en 10 (c'est-à-dire 17, 27, 37, etc.) jusqu'à ce que le nombre requis pour l'échantillon (par exemple, 500 cas de tuberculose) soit atteint. Dans le cas où les dossiers (fiches médicales) ne sont pas bien classés (par exemple, si les fiches médicales de patients tuberculeux sont mélangées avec celles de malades souffrant de paludisme ou d'autres maladies) et malgré tout que l'évaluateur cherche à déterminer les cas (prévalence) de tuberculose, il/elle utilisera la même méthode pour réunir les 500 fiches nécessaires mais il/elle devra ensuite déterminer le nombre de cas de tuberculose et, parmi ces cas, le nombre de femmes atteintes de tuberculose, leur âge et leur état civil (les directives spécifiques ci-dessous donnent des indications supplémentaires sur la façon de traiter les situations spécifiques de ce type pour chaque indicateur, le cas échéant).

Règle 4: Le lieu de résidence de la personne interrogée (zone rurale/urbaine) devra être précisée pour toutes les données recueillies et la case correspondante cochée. Les évaluateurs devront déterminer

ce qui est une zone rurale ou urbaine, en fonction des définitions données par les pouvoirs publics. Les zones péri-urbaines seront considérées comme des zones urbaines. L'année devra être clairement indiquée, dans l'espace prévu à cet effet, dans chaque feuille de pointage. Chacune de ces feuilles est accompagnée d'instructions que les évaluateurs doivent suivre à la lettre. Ils doivent également s'assurer que toutes les données recueillies sont ventilées par sexe, âge et état civil, si nécessaire.

2.2.3. UTILISATION DU MANUEL D'ENTREVUE DESTINÉ AUX PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION ET GROUPES DE DISCUSSION THÉMATIQUES

Pour recueillir les données pour tous les indicateurs qualitatifs, deux approches seront adoptées dans tous les cas. Des groupes thématiques seront constitués et on s'inspirera du *Manuel* pour mener des entretiens approfondis et ouverts avec chaque groupe afin de recueillir des données/informations relatives à l'indicateur.

La procédure détaillée de collecte de données dans ce cas se présente comme suit: les évaluateurs constitueront deux groupes dans un environnement urbain et deux dans un environnement rural. Pour chaque environnement, un groupe sera composé uniquement de femmes et, un autre, d'hommes seulement.

2.2.3.1 GROUPES DE DISCUSSION THÉMATIQUES

Les évaluateurs constitueront un groupe comprenant seulement des femmes et un autre seulement des hommes dans chaque province/région du pays et organiseront des débats en utilisant le Manuel d'entrevue, conformément aux *Instruments d'évaluation de l'incidence de l'intégration du genre sur la condition des femmes en Afrique*⁹. Tous les débats des groupes thématiques seront enregistrés pour garantir qu'il n'y ait pas de données perdues. Les évaluateurs devront retranscrire les enregistrements au plus vite (sur le terrain si possible) alors qu'ils ont encore tout en mémoire.

Pour constituer les groupes de discussion thématique, il importe de tenir compte des origines socioéconomiques des participants, par exemple: niveau d'études, âge, expérience dans le domaine étudié, état civil et lieu de résidence (milieu rural ou urbain) des membres du groupe, pour avoir un éventail d'opinions aussi large que possible sur le sujet. De même, étant donné les différences entre les zones urbaines et les zones rurales, une série de débats de groupe devraient avoir lieu dans un environnement urbain et une autre dans un environnement rural. L'idéal serait que les groupes soient constitués comme suit:

- Onze personnes au plus, de préférence âgées de plus de 25 ans;
- Au moins, la moitié des personnes devraient être mariées et avoir des enfants;
- Au moins, la moitié des personnes devraient être considérées comme des personnes aisées et l'autre, plus ou moins aisées¹⁰;
- Les personnes devraient provenir des principaux groupes ethniques/linguistiques/religieux de la province/région - que ce soit des zones rurales ou urbaines;
- Les principales sources d'information/personnes influentes (chefs religieux, chefs

d'entreprise, représentants gouvernementaux, responsables communautaires, etc.) devraient être largement consultés pour la sélection des personnes pouvant faire partie de ces groupes.

Les débats devraient être ouverts jusqu'à ce que les sujets soient épuisés et devraient porter de façon plus approfondie sur toutes les questions soulevées dans le Manuel. En principe, ces débats ne devraient pas dépasser trois heures.

2.2.3.2 ENTRETIEN AVEC LES PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION

À toutes fins utiles, les débats des groupes thématiques permettent également de s'entretenir avec les principales sources d'information, étant donné que les personnes réunies à cette occasion devraient être d'éminents experts et des personnes influentes connaissant bien la question. Toutefois, il serait peut-être nécessaire de s'entretenir avec les mêmes personnes ou des personnes de même statut, séparément et individuellement, en tant que principales sources d'information. La nature de la question et/ou les aspects sensibles qu'elle pourrait soulever (par exemple, certains thèmes concernant le secteur de la santé) entraîneront des situations dans lesquelles il sera peut-être nécessaire de corroborer les informations provenant des groupes de discussion thématiques, des questionnaires etc. grâce à des entretiens avec les principales sources d'information. Dans la mesure du possible et si la personne interrogée est d'accord, ces entretiens pourront être enregistrés et analysés plus tard.

2.2.3.3 QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉNAGES

Dans certains cas, les données ne peuvent être tirées de dossiers administratifs de façon permettant d'évaluer l'indicateur. Dans ce cas, il faudra effectuer une nouvelle enquête auprès des ménages afin de recueillir les données nécessaires. Un questionnaire est joint aux *Instruments de collectes de données* et devrait servir à effectuer l'enquête conformément aux directives concernant la méthode d'échantillonnage et la taille des échantillons présentés à la section 2.2.2 ci-dessus.

2.2.3.4 QUESTIONNAIRE DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES ENTREPRISES

En ce qui concerne le secteur du commerce et de l'industrie, pour un indicateur, (INDICATEUR n°1: *Nombre de dirigeants de petites entreprises, qui ont créé une entreprise à la suite d'une formation dans ce domaine (par type d'entreprise, sexe, âge, état civil et résidence)*), il faudra procéder à une nouvelle enquête, parce qu'il est difficile de trouver des informations sur la formation commerciale à partir d'une seule source. Une partie de la formation a pu être informelle alors qu'une autre partie a eu lieu dans un cadre formel à l'intérieur/ou même à l'extérieur du pays ou de la province. Ainsi, un *questionnaire* a été conçu pour recueillir les données requises par cet indicateur (Voir: *Instruments de collectes de données*). Il convient de l'utiliser conformément aux directives concernant la méthode d'échantillonnage et la taille des échantillons présentés à la section 2.2.2 ci-dessus.

3. INDICATEURS D'ÉVALUATION DE L'IMPACT

3.1 Indicateurs d'impact pour le secteur de la santé

3.1.1. *DOMAINE DE CHANGEMENT N°1: ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ*

Ce domaine comporte cinq indicateurs dont les données doivent être recueillies de différentes sources, à l'aide des feuilles de pointage et d'autres instruments. Les feuilles de pointage ne serviront à recueillir les données que pour les indicateurs suivants:

INDICATEUR n°1: *Espérance de vie à la naissance par sexe*

INDICATEUR n°2: *Personnels de santé pour 100 000 personnes*

INDICATEUR n°3: *Distance par rapport à l'hôpital public le plus proche*

Les chiffres ont déjà été établis et les données peuvent être recueillies auprès des services/bureaux nationaux de la statistique ou du ministère de la santé et il n'est donc pas nécessaire de refaire les calculs.

Les indicateurs 4 et 5 sont de nature qualitative. Ils visent à mesurer la perception des groupes de personnes bien informées en ce qui concerne les questions d'accès du point de vue du coût, de la distance, de la qualité et de la pertinence des services de santé. On organisera des groupes de discussion thématiques à cette fin. Il faudra s'efforcer de faire en sorte que les groupes comprennent, à la fois, des personnes qui utilisent régulièrement des services de soins médicaux et des personnes qui ne les utilisent pas régulièrement¹¹.

Il convient de noter que «la distance par rapport à l'hôpital le plus proche» s'applique aux cas où les groupes de discussion thématiques ont lieu à proximité de structures hospitalières données, pour avoir une idée de la distance jusqu'à l'hôpital. Dans ce cas, il ne serait pas très important de connaître la distance exacte. Il importe seulement d'en avoir une perception. Les services/bureaux nationaux de la statistique peuvent donner des précisions sur les distances réelles, seulement aux fins de vérification.

3.1.2 *DOMAINE DE CHANGEMENT N°2: ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES DE SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES*

Ce domaine comprend quatre indicateurs. Les feuilles de pointage serviront à recueillir les données concernant un seul indicateur, par exemple : INDICATEUR N°1: *Prévalence des maladies transmissibles et pouvant être prévenues par la vaccination (par sexe, âge, état civil et résidence)*.

Pour recueillir les données concernant l'indicateur ci-dessus, l'évaluateur:

- Choisira l'hôpital principal ou le plus grand de la province pour utiliser les registres annuels des malades hospitalisés et remplir les feuilles de pointage pour les années 1995, 2000 et 2005 pour chacune des maladies suivantes : tuberculose, typhoïde, typhus, fièvre récurrente, choléra, shigellose, paludisme, rougeole, méningite, coqueluche, tétanos, diphtérie, IST;
- Classera toutes les fiches d'hospitalisation des différentes années en fonction du type de maladie;
- Choisira la taille de l'échantillon en recourant à un échantillonnage systématique aléatoire;
- Examinera méthodiquement les fiches afin d'en tirer les informations demandées par la feuille de pointage pour un indicateur donné. Il devra s'efforcer en particulier de préciser le lieu de résidence (zone rurale/zone urbaine) du malade hospitalisé, compte tenu de l'adresse de ce dernier. Avant de recueillir les données, il devra classer à nouveau les fiches en fonction des zones (rurales/urbaines).

Pour les autres indicateurs, il procédera comme suit :

INDICATEUR n°2 : *Proportion de la population ayant accès à l'eau saine et potable (par sexe, âge, état civil et résidence).*

L'évaluateur devra procéder à une nouvelle enquête nationale auprès des ménages s'il ne peut pas avoir facilement accès aux données dans les services/bureaux nationaux de la statistique ou au ministère de la santé et/ou au ministère des ressources en eau, au siège de ces ministères ou au niveau de la province ou de la région.

INDICATEUR QUALITATIF n°1: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne le coût, la qualité et l'accès aux services de soins de santé primaires.*

INDICATEUR QUALITATIF N°2: *Perceptions des femmes et des hommes concernant la prévalence des maladies transmissibles et pouvant être prévenues par la vaccination, leurs causes et leur traitement.*

Les données concernant les deux indicateurs qualitatifs susmentionnés seront recueillies en utilisant la procédure décrite à la section 2.2.3 ci-dessus. Chaque groupe de discussion composé d'hommes et de femmes des zones rurales ou urbaines devrait comprendre, à la fois, des parents, des responsables de services de santé communautaire, des responsables communautaires, etc. Il faudra veiller à ce que les groupes de discussion comprennent à la fois des personnes qui bénéficient régulièrement de soins de santé primaires et des personnes qui n'en bénéficient pas¹².

3.1.3 DOMAINE DE CHANGEMENT N°3: MORTALITÉ MATERNELLE

INDICATEUR N°1: *Taux de mortalité maternelle*

Pour obtenir les données nécessaires, l'évaluateur utilisera les rapports du ministère de la santé ou des services/bureaux nationaux de la statistique ou d'autres sources (par exemple, OMS, PNUD, etc.).

INDICATEUR QUALITATIF N°1 : *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne l'ampleur, les causes de la mortalité maternelle et les traitements nécessaires.*

Les données seront recueillies en utilisant les mesures figurant à la *section 2.2.3* ci-dessus. Les *groupes de discussion* devraient réunir des *personnes qui bénéficient régulièrement de soins de santé primaires* et des *personnes qui n'en bénéficient pas*.

3.1.4 DOMAINE DE CHANGEMENT N°4: PROBLÈMES DE SANTÉ ET MORBIDITÉ MATERNELLE

Ce domaine ne comprend que deux indicateurs. Les feuilles de pointage ne seront utilisées que si les services ou bureaux nationaux de la statistique, les institutions des Nations Unies ou l'OMS n'ont pas publié de données concernant l'indicateur.

INDICATEUR N°1: *Taux de morbidité maternelle*¹³ (*par cause, âge, état civil et résidence*).

Si les taux ne sont pas calculés au préalable par un organisme, l'évaluateur utilisera les feuilles de pointage fournies pour recueillir les données auprès de l'hôpital principal ou de l'hôpital le plus grand de la province. Il suivra la procédure susmentionnée concernant la collecte de données sur les maladies transmissibles et pouvant être prévenues par la vaccination.

INDICATEUR QUALITATIF N°1: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne la prévalence des problèmes de santé et de la morbidité maternelle, leurs causes et leurs remèdes.*

Les données seront recueillies en utilisant la procédure décrite à la *section 2.2.3* ci-dessus.

3.1.5 DOMAINE DE CHANGEMENT N°5: VIOLENCES PHYSIQUES ET SANTÉ MENTALE

Ce domaine comprend sept indicateurs, quatre indicateurs quantitatifs, pour lesquels il convient d'utiliser les feuilles de pointage et trois indicateurs qualitatifs pour lesquels il faut organiser des groupes de discussion.

Les feuilles de pointage seront utilisées pour les indicateurs suivants:

INDICATEUR N°1: *Cas notifiés de violences familiales* ¹⁴ (selon le sexe de la victime, l'âge, l'état civil, le sexe de l'auteur des sévices et la résidence)

INDICATEUR N°2: *Cas diagnostiqués de maladie mentale* ¹⁵ (par type, sexe, âge, état civil et résidence)

INDICATEUR N°3: *Cas guéris de maladie mentale* (par type, sexe, âge, état civil et résidence)

INDICATEUR N°4: *Cas de toxicomanie enregistrés* (par type de substance, sexe, âge, état civil du toxicomane et résidence)

Les indicateurs n°1 et 4 aident à collecter les données auprès des commissariats de police des provinces ou des régions et/ou des bureaux d'aide sociale et communautaire.

Les indicateurs n°2 et 3 aident à collecter les données auprès des principaux hôpitaux psychiatriques de la région ou de la province, s'il y en a, ou de l'hôpital psychiatrique du pays.

Dans les deux cas, on suivra les règles exposées à la section 2.2.3 ci-dessus concernant les échantillons et les méthodes d'échantillonnage et on utilisera les feuilles de pointage propres à chaque indicateur.

On aura recours à des groupes de discussion thématiques pour collecter les données relatives aux trois indicateurs qualitatifs ci-après:

INDICATEUR QUALITATIF N°1: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne le niveau de violence physique (y compris la violence familiale), ses causes et ses remèdes.*

INDICATEUR QUALITATIF N°2: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne la prévalence de troubles psychiques chez les femmes, par rapport aux hommes, leurs causes et leurs remèdes.*

INDICATEUR QUALITATIF N°3: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne la prévalence de la toxicomanie, ses causes et ses remèdes.*

Pour ces trois indicateurs, on collectera les données en utilisant les procédures décrites à la section 2.2.3 ci-dessus. Chaque groupe de discussion d'hommes et de femmes, dans un cadre rural ou urbain, devra réunir des maris et des femmes, des petits amis et petites amies de plus de 18 ans, des parents, des responsables des services de santé communautaires, des responsables communautaires/chefs traditionnels, des responsables des services sociaux et des centres de réadaptation et de secours, des membres de la police, ainsi que des victimes et des auteurs d'actes de violence.

3.1.6 DOMAINE DE CHANGEMENT N°6: NUTRITION¹⁶

Ce domaine regroupe cinq indicateurs: quatre indicateurs quantitatifs et un indicateur qualitatif exigeant des groupes de discussion thématiques.

INDICATEUR N°1: *Quantité d'aliments énergétiques consommés (par sexe, âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR N°2: *Consommation de protéines (par sexe, âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR N°3: *Prévalence de la malnutrition (par sexe, âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR N°4: *Taux de retard de croissance (par sexe, âge et résidence)*

L'évaluateur doit tout d'abord s'efforcer d'obtenir ces données auprès du bureau national de la statistique ou des services du ministère de la santé, au siège du ministère ou au niveau provincial ou régional, car les données ont probablement déjà été collectées, analysées et publiées sous la forme nécessaire pour l'indicateur. Dans le cas contraire, si les données ne sont pas disponibles sous la forme nécessaire, l'évaluateur procédera à une nouvelle enquête nationale auprès des ménages¹⁷.

INDICATEUR QUALITATIF N°1: Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne le taux, les causes et les remèdes des retards de croissance, de la malnutrition et des déséquilibres de la consommation alimentaire quotidienne

On collectera les données en utilisant les procédures décrites à la section 2.2.3 ci-dessus.

3.1.7 DOMAINE DE CHANGEMENT N°7: SANTÉ DE LA PROCRÉATION¹⁸

Ce domaine compte sept indicateurs quantitatifs et deux indicateurs qualitatifs. La plupart des données doivent déjà avoir été collectées, analysées et publiées par les bureaux nationaux

de la statistique, le ministère de la santé ou d'autres organismes (ONU, OMS, etc.). Les évaluateurs doivent consulter ces sources pour collecter des données concernant les indicateurs suivants:

INDICATEUR N°1: *Taux de fécondité total (par résidence)*

INDICATEUR N°2: *Nombre de personnes ayant accès aux soins prénatals chaque année (par âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR N°3: *Nombre de naissances survenues en présence de personnel médical chaque année (par âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR N°4: *Nombre de naissances sans la présence de personnel qualifié chaque année (par âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR N°5: *Taux de prévalence des contraceptifs (par âge, sexe, état civil et résidence)*

On collectera les données relatives aux indicateurs ci-dessous auprès des hôpitaux de province en utilisant les feuilles de pointage.

INDICATEUR N°6: *Nombre d'infections de l'appareil génital, autres que des IST (par âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR N°7: *Âge à la naissance du premier enfant (par âge et résidence)*

Les indicateurs qualitatifs pour lesquels on aura recours à des groupes de discussion thématiques sont:

INDICATEUR QUALITATIF N°1: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne la prévalence de troubles de la santé de la procréation, leurs causes et leurs remèdes*

INDICATEUR QUALITATIF N°2: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne la prévalence des contraceptifs*

Chaque groupe de discussion thématique devrait comprendre des hommes et des femmes du monde rural ou urbain, réunir des maris et des femmes, des parents, des petits amis et petites amies de plus de 18 ans; des responsables de la santé communautaire; des responsables communautaires/chefs traditionnels; des prestataires de soins de santé aux familles et des personnes ayant connu des difficultés en matière de santé de la procréation.

3.1.8 DOMAINE DE CHANGEMENT N°8: VIH/SIDA ET AUTRES IST

Ce domaine regroupe *huit* indicateurs - *cinq* indicateurs quantitatifs et *trois* indicateurs qualitatifs.

Indicateurs quantitatifs:

INDICATEUR N°1: *Pourcentage de personnes vivant avec le VIH/sida (par sexe, âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR N°2: *Nombre de décès liés au VIH/sida (par sexe, âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR N°3: *Pourcentage de personnes atteintes d'IST (autres que le VIH/sida) (par sexe, âge, état civil et résidence)*

Les données qui se rapportent à ces indicateurs peuvent être obtenues auprès des ministères

de la santé ou des commissions nationales de lutte contre le VIH/sida. Si elles ne sont pas disponibles, il faudra mener de **nouvelles enquêtes auprès des ménages** et les concevoir soigneusement pour recueillir des données sur ce sujet très sensible et personnel.

INDICATEUR N°4 : *Nombre de personnes qui se soumettent volontairement au dépistage du VIH (par sexe, âge, état civil et résidence).*

Les données concernant cet indicateur peuvent être collectées auprès des centres de services de conseil et dépistage volontaires pour le VIH/sida. Si ces centres existent dans les provinces ou les régions, il faudra se servir de leurs bases de données. À défaut, un échantillonnage s'imposera au niveau du district.

En ce qui concerne:

L'INDICATEUR N°5: *Nombre de personnes qui déclarent volontairement leur sérologie VIH (par sexe, âge, état civil et résidence).*

Les associations de personnes vivant avec le VIH/sida ou leurs équivalents au niveau des districts peuvent aider à réunir ces données, parce que ces associations sont généralement plus proches des populations au niveau local.

Pour les indicateurs qualitatifs ci-après, on recueillera des données en suivant les procédures décrites à la section 2.2.3 ci-dessus:

INDICATEUR QUALITATIF N°1: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne la prévalence du VIH/sida, ses causes et ses remèdes.*

INDICATEUR QUALITATIF N°2: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne l'adéquation des mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre la prévalence du VIH/sida, en particulier chez les femmes.*

INDICATEUR QUALITATIF N°3: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne la prévalence des IST, leurs causes et leurs remèdes.*

3.2 Indicateurs d'impact sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire

3.2.1 *DOMAINE DE CHANGEMENT NO. 1 : ACCÈS AUX MOYENS DE PRODUCTION ET AUX SERVICES - NOTAMMENT AUX MARCHÉS*

Ce domaine de changement regroupe 10 indicateurs - *sept indicateurs quantitatifs* et *trois indicateurs qualitatifs*.

Indicateurs quantitatifs:

INDICATEUR N°1: *Superficie (en hectares) et régime foncier des exploitations (par sexe, âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR N°2: *Nombre de personnes qui louent des terres dans les zones rurales (par sexe, âge et état civil¹⁹)*

INDICATEUR N°3: *Nombre total de personnes qui bénéficient de la redistribution des terres dans les zones rurales (par sexe, âge et état civil)*

INDICATEUR N°4: *Niveaux de mécanisation agricole²⁰ (par sexe, âge et état civil du chef du ménage)*

INDICATEUR N°5: *Temps consacré par les femmes/hommes aux activités au sein et en dehors du foyer (activités marchandes et non marchandes)*

Les données qui se rapportent aux indicateurs quantitatifs ci-dessus peuvent être obtenues auprès des offices/bureaux nationaux de la statistique, du ministère de l'agriculture, des services de vulgarisation ou des établissements de crédit agricole - au niveau de la région ou de la province ou au niveau national. Elles auraient déjà dû être établies et publiées pour les besoins de l'indicateur ou être disponibles à l'état brut (sous forme électronique ou imprimée). Si elles sont à l'état brut, les évaluateurs devront utiliser des feuilles de pointage pour les collecter.

Si les données nécessaires pour l'indicateur ne sont disponibles sous aucune forme, les évaluateurs devront procéder à de nouvelles enquêtes auprès des ménages en utilisant le Questionnaire de l'enquête auprès des ménages.

Il est certainement possible d'utiliser les feuilles de pointage pour recueillir les données relatives aux indicateurs suivants:

INDICATEUR N°6: *Nombre de ménages d'exploitants agricoles ayant accès au crédit agricole (par sexe, âge et état civil du chef du ménage)*

INDICATEUR N°7: *Nombre de personnes bénéficiant des services de vulgarisation agricole (par sexe, âge et état civil du chef du ménage)*

Dans ce cas, les départements de vulgarisation et les services de crédit du ministère de l'agriculture au niveau de la région ou la province devraient pouvoir communiquer le nombre total de personnes bénéficiant de la vulgarisation et du crédit dans les différents districts de la province. Ces cas doivent être utilisés pour établir un échantillon en utilisant les directives exposées à la section 2.2.2 ci-dessus.

INDICATEUR QUALITATIF n°1: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne l'adéquation et l'accès équitable aux ressources de production ²¹ (y compris aux marchés) pour les femmes par rapport aux hommes*

INDICATEUR QUALITATIF n°2: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne le temps consacré par les femmes/hommes aux activités au sein et en dehors du foyer, les motifs de cette situation et ses conséquences sur l'égalité des sexes et la sécurité alimentaire*

INDICATEUR QUALITATIF n°3: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne le nombre total de personnes qui bénéficient de la redistribution des terres et de la mécanisation agricole*

En réunissant les groupes de discussions thématiques pour ces indicateurs, on s'attachera à inclure de petits exploitants agricoles (d'après la définition des autorités nationales) mariés et célibataires âgés de 25 ans ou plus; des responsables gouvernementaux chargés de l'agriculture et des questions foncières; des responsables du crédit et de la vulgarisation dans la zone, des exploitants agricoles plus importants et/ou commerciaux; des personnes qui louent pour elles ou à d'autres des terres agricoles; des personnes qui ont bénéficié de la redistribution des terres et d'autres qui n'en ont pas bénéficié ; des ingénieurs agronomes; des fournisseurs, des distributeurs et des utilisateurs de technologies agricoles modernes; des transporteurs de produits agricoles; des responsables de la commercialisation de produits agricoles du secteur public et des acheteurs de produits agricoles du secteur privé.

3.2.2 DOMAINE DE CHANGEMENT N°2: ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLES

Ce domaine compte deux indicateurs: un indicateur quantitatif et un indicateur qualitatif.

INDICATEUR N°1 : *Rendement par hectare des principales cultures vivrières cultivées par des ménages dirigés par des femmes/hommes (par âge, sexe et état civil)*

Les données auprès du bureau ou du service national de la statistique ou du ministère de l'agriculture, des services de vulgarisation ou des établissements de crédit agricole – au niveau national ou au niveau

de la province ou de la région. Ces données devraient déjà avoir été établies et publiées sous la forme demandée par l'indicateur car les divisions de la planification des ministères de l'agriculture effectuent régulièrement les études sur les estimations des récoltes au niveau national.

Lorsque les données ne sont pas traitées, les évaluateurs devraient être en mesure de les obtenir sous forme brute (électronique ou sur papier). Dans ce cas, ils utiliseront des feuilles de pointage.

Lorsque les données ne sont absolument pas disponibles sous la forme nécessaire pour l'indicateur, il faudra procéder à une nouvelle enquête en utilisant le Questionnaire de l'enquête auprès des ménages.

INDICATEUR QUALITATIF n°1: *Perception des femmes et des hommes en ce qui concerne le rendement par hectare des principales cultures vivrières cultivées par des ménages dirigés par des femmes et des hommes et les raisons de tels rendements.*

Comme tous les autres indicateurs qualitatifs ci-dessus, on recueillera les données en ayant recours à des groupes de discussion thématiques.

3.2.3 DOMAINE DE CHANGEMENT NO. 3 : FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI EN RAPPORT AVEC LE RÔLE DE PROCRÉATION DES FEMMES

Ce domaine regroupe six indicateurs: cinq indicateurs quantitatifs et un indicateur qualitatif.

Il est très probable qu'il faudra procéder à de nouvelles enquêtes pour tous les *indicateurs quantitatifs* ci-dessous en utilisant le *questionnaire* figurant dans «*INSTRUMENTS D'ÉVALUATION DE L'IMPACT*».

INDICATEUR n°1: *Nombre de personnes utilisant des services de garderie (par sexe, âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR n°2: *Temps moyen consacré et somme moyenne d'argent dépensé pour obtenir de l'eau (par sexe, âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR n°3: *Temps moyen consacré et somme moyenne d'argent dépensé pour obtenir de l'énergie combustible (par sexe, âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR n°4: *Disponibilité et utilisation de technologies économisant le temps et la main-d'œuvre dans le ménage (par sexe du chef du ménage et résidence)*

INDICATEUR n°5: *Temps moyen consacré au soin des malades (par sexe, âge et état civil et résidence)*

INDICATEUR QUALITATIF n°1: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne la disponibilité et l'accès à des services d'appui en rapport avec le rôle de procréation des femmes*

Devra être traité comme tous les autres.

3.3 indicateurs d'impact pour le commerce et l'industrie

3.3.1 DOMAINE DE CHANGEMENT N°1: ACCÈS ÉQUITABLE AU CRÉDIT FORMEL POUR LE CAPITAL DE DÉMARRAGE

Ce domaine regroupe trois indicateurs: deux indicateurs quantitatifs et un indicateur qualitatif.

Les données nécessaires pour mesurer les deux indicateurs quantitatifs peuvent être facilement obtenues auprès des établissements de crédit et des banques des secteurs public et privé. On utilisera des feuilles de pointage pour collecter ces données.

INDICATEUR n°1: *Nombre de personnes créant des petites entreprises après avoir obtenu un crédit pour le capital de démarrage (par type d'entreprise, sexe, âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR n°2: *Nombre de petites entreprises ayant cessé leurs activités qui avaient obtenu un crédit pour le capital de démarrage (par type d'entreprise, sexe, âge, état civil et résidence)*

INDICATEUR QUALITATIF n°1: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne la disponibilité de crédits, l'accès équitable et les avantages découlant de l'obtention d'un tel crédit pour le capital de démarrage.*

Les données seront collectées de la même façon que pour tous les autres indicateurs qualitatifs, en ayant recours à des groupes de discussion thématiques.

3.3.2 DOMAINE DE CHANGEMENT N°2: ACCÈS ÉGAL A UNE FORMATION FORMELLE DE GESTION D'ENTREPRISES

Ce domaine compte deux indicateurs : *un indicateur quantitatif et un indicateur qualitatif.*

INDICATEUR n°1: *Nombre de créateurs de petites entreprises qui avaient suivi une formation formelle de gestion (par type d'entreprise, sexe, âge, état civil et résidence).*

Une nouvelle *enquête sur les entreprises* devra être effectuée en utilisant le *questionnaire* prévu à cet effet.

INDICATEUR QUALITATIF n°1: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne la disponibilité d'une formation équitable, l'accès équitable à une telle formation et les avantages en découlant*

En constituant les groupes de discussion thématiques pour les indicateurs ci-dessus, on veillera à ce que les groupes entièrement féminins ou entièrement masculins dans un cadre rural ou urbain incluent également des chefs de petites et moyennes entreprises qui ont suivi une formation de gestion avant de créer leur entreprise et d'autres qui n'en ont pas suivi; des hommes d'affaires, mariés et célibataires, âgés de 25 ans et plus; des responsables d'organismes de formation; des responsables d'organismes d'immatriculation des entreprises ; des responsables d'associations de petites et moyennes entreprises; des membres de chambres de commerce et des personnes qui ont suivi une formation et dont l'entreprise a ensuite fait faillite.

3.3.3 *DOMAINE DE CHANGEMENT N°3: TRANSFORMATION DE PETITES ENTREPRISES INFORMELLES EN ENTREPRISES PLUS IMPORTANTES DU SECTEUR FORMEL*

Ce domaine regroupe *deux* indicateurs : *un indicateur quantitatif* et *un indicateur qualitatif*.

INDICATEUR n°1: *Nombre d'entreprises passant du secteur informel au secteur formel (par type d'entreprise, sexe, âge, état civil du propriétaire et résidence ²²)*

Les données nécessaires pour l'indicateur ci-dessus pourront être obtenues auprès des registres du commerce des provinces, qui délivrent des licences d'exploitation aux entreprises qui fonctionnent officiellement dans la zone. On utilisera des feuilles de pointage.

INDICATEUR QUALITATIF n°1: *Perceptions des femmes et des hommes en ce qui concerne le nombre, le type et la propriété de petites entreprises informelles qui sont devenues des entreprises plus importantes du secteur formel et les facteurs expliquant ce changement ²³*

On collectera les données nécessaires pour l'indicateur ci-dessus en ayant recours à des groupes de discussions thématiques.

Note: Les entretiens avec les principales sources d'information devront être utilisés pour corroborer toute information technique collectée. Il peut s'agir du président de l'association des chambres de commerce du pays, du président de l'association des petites et moyennes entreprises, du président du Registre de commerce, des présidents d'association de femmes d'affaires, etc.

Notes

¹ Ce critère aidera à déterminer pour quels pays il y a lieu de procéder à une évaluation de l'impact. Il serait préférable que les pays retenus remplissent tous les critères des cinq secteurs énumérés.

² L'analyse des résultats de l'exercice préalable à l'évaluation de l'impact et les résultats du processus de suivi et d'évaluation antérieur devraient nettement aider à cet égard. Comme il faut du temps pour ressentir l'impact d'une initiative, seuls les politiques, plans et programmes ou projets mis en œuvre depuis au moins cinq ans sans interruption seront retenus aux fins de l'évaluation de l'impact.

³ Voir « *Instruments d'évaluation de l'incidence de l'intégration du genre sur la condition de la femme en Afrique* » (partie II de cette publication).

⁴ L'objectif de l'exercice n'est pas de collecter des données de référence sur la condition des femmes mais de mesurer l'impact de l'intégration du genre en utilisant les données qui ont été collectées et utilisées pour concevoir et mettre en œuvre des interventions qui feront l'objet de l'évaluation. Si les pays ont mis en œuvre des interventions sans utiliser les données nécessaires, il sera difficile de montrer l'impact de leurs efforts et il est grand temps de leur conseiller de commencer à collecter des données sexuées et à les utiliser systématiquement pour la conception et la mise en œuvre d'interventions visant à améliorer la condition des femmes. Il est possible de concevoir des études de référence dans chaque secteur ou domaine de changement avec l'assistance de la CEA.

⁵ Les pays spécifiques doivent encore être sélectionnés en fonction de critères précisés.

⁶ Il est entendu que nous évaluons l'impact «sur le terrain». En d'autres termes, si l'intégration du genre a bien eu lieu en ce qui concerne la planification et le financement, les changements seront ressentis sur le terrain, non pas dans les secteurs de la planification et du financement mais dans les domaines «de fond» que sont la santé, la sécurité alimentaire, le commerce et l'industrie. Ainsi, les questions soulevées (et les réponses obtenues) dans les questionnaires préalables devraient permettre de montrer que l'intégration du genre a eu des incidences sur les processus et procédures de planification et de financement du secteur public.

⁷ Il convient de noter que le secrétaire principal peut ne pas disposer de toutes les informations requises. L'évaluateur devra donc demander l'autorisation de s'entretenir avec le coordonnateur chargé des questions féminines au ministère et/ou avec la personne qui a procédé aux phases 1 et 2 du processus de suivi et d'évaluation, afin de mettre en concordance les informations de cette phase avec celles de l'évaluation de l'impact.

⁸ Par « contact », on entend: les invitations aux programmes, aux réunions, aux réseaux, etc. du ministère; l'utilisation des banques de données, des publications et des autres ressources de celui-ci; le financement des programmes et activités qu'il gère; l'examen critique régulier de son action; etc.

Les responsables du ministère pourront également apporter leur concours en désignant certaines des principales sources d'information qui connaissent bien les activités dudit ministère.

⁹ Voir «*Instruments d'évaluation de l'incidence de l'intégration du genre sur la condition des femmes en Afrique*».

¹⁰ Selon au moins cinq personnes influentes vivant à proximité de la zone où se tiendront les groupes de discussion

¹¹ Les principales sources d'information et/ou une rapide enquête auprès des ménages dans la zone peuvent fournir des informations sur les personnes qui ont recours aux services de soins de santé existants lorsqu'elles sont malades ou celles qui n'y ont pas recours.

¹² Les sources principales d'information et une rapide enquête auprès des ménages de la zone peuvent contribuer à les identifier.

¹³ Nombre de maladies liées à la maternité pour 100 000 femmes en âge de procréer. Si ce taux est déjà fourni par le bureau national de la statistique ou par le gouvernement pour les années 1995, 2000 et 2005, l'évaluateur utilisera ces chiffres et NE remplira PAS le tableau.

¹⁴ Il s'agit notamment des cas de coups et blessures, de viol, de violences familiales, de sévices corporels, de cruauté mentale et de meurtre.

¹⁵ Il s'agit notamment de la dépression nerveuse, de la schizophrénie, d'un manque extrême de confiance en soi, etc.

¹⁶ Si tous les indicateurs relatifs à la nutrition sont déjà fournis par le bureau national de la statistique ou par le gouvernement pour les années 1995, 2000 et 2005, l'évaluateur utilisera ces chiffres. Dans le cas contraire, il procédera à une nouvelle enquête.

¹⁷ Cet exercice peut s'avérer très coûteux si des études anthropométriques au niveau national sont nécessaires pour évaluer les niveaux de malnutrition et de retards de croissance.

¹⁸ Si tous les indicateurs relatifs à la santé de la procréation sont déjà fournis par le bureau national de la statistique ou par le gouvernement pour les années 1995, 2000 et 2005, l'évaluateur utilisera ces chiffres. Dans le cas contraire, il procédera à une nouvelle enquête.

¹⁹ Il est peu probable de trouver les données concernant cet indicateur dans les registres officiels. Les évaluateurs devraient être prêts à mener une nouvelle enquête.

²⁰ Les agriculteurs à forte productivité ont accès au moins à une charrue ou un tracteur; utilisent les semences hybrides les plus modernes; ils appliquent tous les engrais et insecticides nécessaires à leurs cultures; ils utilisent des installations de stockage modernes, par exemple, en préservant leurs

récoltes au moyen d'insecticides ou de produits chimiques ou en appliquant les mesures de préservation recommandées naturelles; les agriculteurs à moyenne productivité n'ont accès ni à la charrue ni à au tracteur, mais se débrouillent pour obtenir une main-d'œuvre supplémentaire pour labourer leurs champs; ils utilisent des semences hybrides très modernes – même s'il leur arrive de les mélanger à des semences locales non hybrides; ils appliquent des engrais et insecticides à leurs cultures – même si ce n'est pas exactement tout à fait comme le recommandent les experts; ils utilisent parfois des formes d'installations de stockage modernes, par exemple, en préservant leurs récoltes au moyen d'insecticides ou de produits chimiques ou en appliquant des mesures de préservation recommandées naturelles – mais pas autant que cela serait nécessaire; les agriculteurs à faible productivité n'ont accès ni à une charrue ni à un tracteur ni à une main-d'œuvre supplémentaire pour labourer leurs champs; ils n'utilisent pas du tout de semences hybrides - ou en utilisent si peu que l'on peut ne pas en tenir compte; ils n'appliquent ni engrais ni insecticides à leurs cultures; ils n'utilisent aucune forme d'installations de stockage modernes, par exemple, préserver leurs récoltes au moyen d'insecticides ou de produits chimiques ou appliquer des mesures de préservation recommandées naturelles.

²¹ Les ressources incluent la terre, le crédit, les services de vulgarisation, les technologies agricoles modernes, etc.

²² La différence entre «formel» et «informel» dépendra de chaque pays (selon la superficie et le niveau de développement économique du pays); on évaluera en fonction du volume de capital investi dans l'entreprise (taille de l'entreprise) et/ou le chiffre d'affaires, le nombre d'employés et la tenue des livres comptables.

²³ La différence entre «formel» et «informel» dépendra de chaque pays (selon la superficie et le niveau de développement économique du pays); on évaluera en fonction du volume de capital investi dans l'entreprise (taille de l'entreprise) et/ou le chiffre d'affaires, le nombre d'employés et la tenue des livres comptables

